

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 14 juin 2005, une note d'information préliminaire relative à l'augmentation de capital par apport en numéraire de la société **AFRIQUIA GAZ**. L'émission sera réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs de droits Afriquia Gaz.

Cette note d'information préliminaire sera complétée par une note d'information définitive comportant notamment les caractéristiques définitives de l'opération, conformément à la circulaire du CDVM n° 03/04.

Ladite note est établie dans le but de démarrer la campagne d'information auprès des investisseurs potentiels et ne peut être remise qu'à ce titre. Elle ne permet pas aux membres du syndicat de placement de solliciter la souscription des investisseurs potentiels et aucun engagement de souscription ne doit être exigé ou accepté d'eux, tant que la note d'information définitive, n'a pas été encore visée par le CDVM, et rendue publique.

La note d'information préliminaire visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - au siège administratif de Afriquia Gaz (km 7, Immeuble Tafraouiti, Route de Rabat, Aïn Sebaa, Casablanca - 022 35 22 90) ;
 - au siège d'Attijariwafa Bank: 2, boulevard Moulay Youssef, tel : 022.22.41.69 – Casablanca ou 163, avenue Hassan II, tel : 022.54.54.54 – Casablanca, Attijari Intermédiation : 15 bis boulevard Moulay Youssef; où elle est disponible à tout moment ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs ;
- Tenue à la disposition du public sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:

Tél : 037 68 89 35

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/016/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières